



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ASSISTANCE TECHNIQUE DES DÉCISION N° DM-23-340
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DES EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2023
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET SERVICES
ANNEXES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que le marché relatif à l'assistance technique du parc informatique des établissements scolaires de la Ville de Vincennes arrive à échéance le 31 août 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de poursuivre l'assistance technique des équipements informatiques des écoles et des services annexes

D É C I D E

DE SIGNER avec la société GRVISON, sis au 39 rue Docteur Jacques TOUATI – 96340 PERSAN, représentée par Monsieur Martial LE CORRE, en qualité de Président, un marché relatif à l'assistance technique des équipements informatiques des écoles et services annexes (Direction de la Communication et Médiathèque).

La validité de ce marché est à compter du 1^{er} septembre 2023 pour une durée de 12 mois et se termine le 31 août 2024.

Le montant annuel de la maintenance s'élève à 22 452.00 € HT soit 26 942.40 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230904-lmc1H10866H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/09/2023 Date de Publication : 04/09/2023
--